



# UFR CBA actualités

**Numéro 06**  
**décembre 2016**

---

## Edito

### Toujours plus fort !

La section des retraités Savare est forte de ses 9 syndiqués tous à jours de leur cotisation et tous abonnés à la revue «Vie Nouvelle».

Nous avons conscience que notre taux de syndicalisation pourrait être satisfaisant, mais pourtant nous poursuivons notre action pour faire le plein d'adhérents. Notre objectif est d'obtenir que tous les anciens syndiqués de chez SAVARE et de PMB Import nous re-joignent et plus encore que nos anciens collègues non syndiqués adhèrent à la CGT. Notre section des retraités s'est organisée pour qu'un contact quasi permanent soit établi avec nos adhérents. Ainsi, ils sont régulièrement informés des positions de la CGT tant au niveau local que départemental mais aussi des publications de la FNRCBA et de l'UCRCGT. De par notre histoire nous restons très proche de la section CGT de PMB Import.

Ensemble nous prenons des initiatives concrètes pour un engagement commun sur des revendications communes. C'est ainsi que nous avons décidé de nous regrouper afin de mener ensemble l'action sur le suivi médical.

Nous avons également un fort investissement dans les actions de notre Union Local. Chaque mois nous allons à quatre ou cinq militants retraités, dans un centre.../...

## Au sommaire :

<b>Edito</b>	<b>page 1</b>
<b>Commission exécutive</b>	<b>page 2</b>
<b>Fiche de suivi médical</b>	<b>page 5</b>
<b>Prélèvement de l'impôt</b>	<b>page 6</b>
<b>La protection sociale</b>	<b>page 7</b>
<b>Pouvoir d'achat</b>	<b>page 9</b>
<b>Syndiqué en retraite</b>	<b>page 10</b>
<b>Campagne SMPP</b>	<b>page 11</b>
<b>1972 Grève dans le 44</b>	<b>page 12</b>



Journal réalisé par la commission publication de l'UFR CBA : Robert BRUN (animateur), Jean-Claude GUERINEAU, Pierre LE PAGE.

Directeur de la publication :  
Michel DIAMANTIS

UFR CBA Case 413 263 rue de Paris,  
93100 MONTREUIL

# Commission exécutive de l'UFRCBA du 08/12/2016

Compte rendu de Gérard MORLIER

(suite de l'édito)

commercial pour y distribuer du matériel syndical. Cela nous permet de rencontrer de nombreux retraités et de discuter avec eux de nos revendications.

Bien entendu l'essentiel de notre activité est tournée autour des luttes syndicales pour défendre les droits de tous.

Ces dernières semaines nous avons été très mobilisés pour lutter contre les attaques sur le droit du travail et pour exiger de meilleures retraites.

Pas une manif où nous ne soyons présents avec nos badges CGT pour crier notre colère. Le temps fort pour notre section de retraités c'est notre assemblée annuelle de remises des cartes.

Chaque année nous réunissons plus de 35 personnes syndiqués et sympathisants du territoire dans une salle prêtée par la commune ou nous tenons deux permanences par mois. C'est un moment d'échange et de débat très fructueux mais c'est aussi un moment de convivialité ou l'émotion n'est jamais absente.

Alors bien sûr, nous formulons le vœu que pour l'année 2017 il y ait encore plus de retraités qui rejoignent la CGT.

Nous le savons d'expérience, la force des syndiqués, c'est le moyen le plus efficace pour faire avancer nos idées et pour obtenir des succès revendicatifs.

Gérard HARDY Secrétaire du syndicat des retraités SAVARE

## Des questions essentielles pour avancer

La réflexion collective des membres de la CE de l'UFRCBA a été encouragée par le rapport de Pierre LEPAGE.

Après une analyse lucide sur la situation actuelle qui se caractérise par une forte déception des travailleurs après quatre années d'une politique catastrophique, il décrit les raisons de la colère : la loi travail imposé par un coup de 49/3 qui a provisoirement clos le débat, mais pas la possibilité de nouvelles mobilisations dans la rue, la criminalisation de l'action syndicale qui vise essentiellement les militants de la CGT, l'arrogance du patronat qui affiche ses ambitions de casser le code du travail.

Pourtant, la colère n'est pas propice à l'analyse lucide des causes de cette politique ultra libérale. Elle ne permet pas de construire des mobilisations qui sont pourtant essentielles pour lutter contre la vie précaire et le chômage.

Les travailleurs sont en attente d'une politique plus conforme à leurs aspirations, une politique qui permettrait des avancées significatives dans les domaines aussi essentiels que le pouvoir d'achat et la protection sociale ou encore des politiques favorables à l'emploi comme les 32 heures hebdomadaires.

Le rapport de Pierre LEPAGE constatait que les luttes récentes n'avaient pas réussi à faire plier le gouvernement. Malgré nos luttes, malgré les fortes mobilisations, il n'apparaît pas de réelles perspectives de le faire céder sur nos revendications. A cela s'ajoute l'absence de perspectives politiques vraiment révolutionnaires..

Faut-il constater notre impuissance ou alors devons-nous nous renouveler profondément ? Les anciens ont légué un socle social qui est remis en cause depuis déjà plusieurs décennies.

Les références dans l'analyse ont bien sûr changé. Les théories de Marx et de Proudhon, la lutte contre les 200 familles sont derrière nous. Aujourd'hui nous sommes dans l'aire de la financiarisation dans tous les domaines de l'économie. En d'autres termes, le capital n'a plus à passer par la phase de la production pour accroître ces profits.

Pourtant la classe ouvrière est toujours une réalité et la lutte des classes reste un concept plus actuel que jamais. Face aux profits faramineux des entreprises du CAC 40, les luttes syndicales peuvent-elles encore contrer la régression sociale ?

Pour le rapporteur la réponse est simple : « Si l'on reste les bras croisés, le bonheur ne sera pas pour demain ».

## Commission exécutive de l'UFRBCA du 08/12/2016

*suite*

Le débat qui s'en est suivi a permis d'éclairer ces enjeux.

Après avoir constaté qu'il y avait encore des manifs, il faut malheureusement avouer que ce n'est pas facile.

Pourtant il y a des acquis, certes petits, mais il faut accepter de les reconnaître.

De nombreux camarades baissent les bras car ils n'ont pas l'impression d'obtenir de réponses à leurs luttes. Nombreux aussi sont ceux qui ont perdu la culture du militantisme. Le MEDEF lui est très actif et il gagne sur tous les terrains. Il faut donc continuer de revendiquer et il faut le faire dans le cadre d'une réflexion collective. Il faut s'adresser à la majorité silencieuse et chercher à la mobiliser.

Le populisme gagne du terrain et beaucoup s'interrogent sur ce qu'est la gauche et à quoi elle sert. Dans l'esprit de beaucoup, toute la gauche confondue n'a pas apporté les solutions qu'ils attendaient. Il faut aussi constater que le PCF n'existe pratiquement plus. Pendant ce temps les militants CGT sont traités de voyous et même de terroristes.

Le rapport des forces est aujourd'hui favorable aux puissances financières qui utilisent la violence pour s'imposer. Ils se servent des médias comme outil de propagande.

Alors qu'ils ont matraqué sur les "primaires", ils ont passé délibérément sous silence la revendication

de la CGT sur les 32 heures. La démocratie est en danger.

Il n'y aura pas de solution miracle, il faut poursuivre la mobilisation.

Malgré le peu de succès des dernières actions des retraités, nous devons être toujours plus actifs et participer à notre niveau, à l'inversion du rapport des forces.

La Commission Exécutive de l'UFRBCA a eu à discuter de la continuité syndicale et du SMPP.

Pour introduire le débat Alain HOFFECARD a présenté les enjeux sur la nécessité d'aller à la rencontre des entreprises.

Il veut illustrer son propos par l'image d'un schéma familial. Dans la famille il appartient aux adultes d'aider ses enfants. C'est la même chose au niveau des structures syndicales et particulièrement au niveau des UL.

Le constat est que globalement dans les UL, les militants retraités sont plus actifs que les militants salariés. Dans le cadre de la campagne pour les TPE, sur un marché, un camarade a pu observer qu'il y avait quatre retraités pour un actif.

La question nous est effectivement posée : « Si on ne le fait pas, qui le fera ? ». Cependant, il convient de noter qu'arrivés à l'âge de la retraite, beaucoup de militants se retrouvent dans les réseaux associatifs et ils ne participent plus à l'activité syndicale.

Une autre question est posée, c'est celle de la place des retraités

qui ont des fonctions dans les UL et qui, ce faisant, ne donnent pas les moyens aux actifs de pouvoir les remplacer.

Il est évident que les camarades actifs viennent nous chercher pour ce que l'on peut apporter et pourtant, nos interventions ne gênent-elles pas les débats des actifs ?

Nous devons davantage agir pour que le syndicalisme des retraités soit connu et reconnu y compris au sein de la CGT.

La continuité syndicale et le renforcement sur le territoire sont essentiels. Il y a nécessité d'aller à la rencontre des entreprises.

Le constat est qu'il n'y a que 3 syndiqués sur 10 qui restent à la CGT après leur retraite. Il faut s'interroger : pourquoi considèrent-ils qu'à la retraite il n'est plus nécessaire d'être syndiqué ?

Nous devons également nous interroger sur ce qui doit être la priorité, le renforcement de l'organisation ou la défense des revendications ? Il convient d'abord de mettre les gens debout avant de les mettre dans la rue.

Une des revendications qui doit être le moteur de notre action c'est celle du suivi médical. Les travailleurs sont souvent exposés aux risques. La prévention de ces risques, notamment sur les maladies professionnelles, n'est plus prise en charge.

La médecine du travail est remise en cause. Il n'y a plus aucune garantie pour les travailleurs. La vi-

# Commission exécutive de l'UFRBCA du 08/12/2016

*suite*

site à la médecine du travail se fera tous les 5 ans alors qu'elle était obligatoire tous les ans.

Nous devons nous battre pour la visite médicale de fin de carrière. Nous devons faire le travail sur le SMPP. Sur cette question, nous devons établir des contacts avec les entreprises, nous devons proposer des actions. Ainsi, il faut interpeller les Délégués du Personnel afin que dans les cahiers de revendications soit posée la question sur le dossier médical.

La CE de l'UFRBCA a également fait le point sur la préparation du prochain congrès de l'USR qui aura lieu du 11 au 14 mars 2017.

Pour la représenter, notre UFRBCA disposera de 3 mandats et d'une mise à disposition. Du retard a été pris pour la désignation des délégués. La date butoir était fixée par l'USR au 1er décembre, cependant notre fédération n'est pas la seule à être dans cette situation. Michel Diamantis a suggéré qu'en plus du secrétaire général de l'USR, il y ait une déléguée, un représentant du 44 et un autre à choisir. La proposition est adoptée à l'unanimité.

Plusieurs tâches resteront à accomplir.

Il va falloir discuter du document d'orientation ;

Sur les statuts, seulement quelques articles seront soumis au vote du congrès. Les repères revendicatifs ne sont pas soumis à amendement.

Une discussion s'est ensuite engagée sur la question des mutuelles. Il a été rappelé que c'est la CGT qui avait créé la Mutualité des travailleurs après que le CNR ait mis en place la Sécurité Sociale.

Ce sont ensuite développés les mutuelles des assurances qui remettent en cause les fondements même de la notion de salaire socialisé (les cotisations qui alimentent un "pot commun" pour payer les retraites, le chômage, ou la maladie).

Aujourd'hui, des syndicats CGT ont fait le choix d'adhérer à ces mutuelles privées.

Il est proposé de faire un numéro de UFR Actualité sur cette question. Adopté à l'unanimité.

La discussion a aussi porté sur l'unité syndicale.

Il apparaît à certains que cette question de l'unité syndicale soit mal posée dans le document d'orientation. L'unité ne peut s'envisager que par la base, c'est à dire au plus près des travailleurs et non pas par le haut. L'unité ne peut être un placebo.

L'unité nécessite des compromis sur le contenu revendicatif, mais elle doit créer les conditions de l'action de masse. Nous ne devons pas confondre « unité syndicale » et « unité d'action ».

Michel Diamantis propose que le congrès de l'UFRBCA soit fixé du 16 au 20 octobre 2017 et qu'il se tienne au Centre PROBTP de

HYERRES. Il précise que ce choix a aussi été motivé par le fait que PROBTP voudrait fermer ce centre. Les délégués seront désignés par les sections en fonction du nombre de mandats qui leurs seront attribués. Les Membres de la CE sortante sont délégués de droit.

Les frais de déplacement et d'hébergement des congressistes seront pris en charge par la Fédération. Il convient de noter que c'est la seule fédération qui maintient ces remboursements sans participation.

Par contre, les accompagnants devront verser une participation.

Pour les inscriptions au centre PROBTP, il conviendra de les confirmer auprès de Michel Diamantis.

Concernant l'organisation du congrès, le document d'orientation et éventuellement les modifications des statuts devront être prêts pour fin juin 2017.

Deux Commissions Exécutives lui seront consacrées.

Sur le rapport d'activité, il conviendra de faire le bilan sur nos engagements.

Sur le SMPP nous avons bien avancé, sur la continuité syndicale on en parle beaucoup mais l'on baisse. Nous ferons aussi le bilan sur le territoire, sur la bataille d'idées et sur nos moyens de communication.

Il conviendra également de s'interroger sur la composition de la future CE de l'UFRBCA.

# Fiche de suivi médical

Jean-Paul SANDELION

## Un suivi médical personnalisé

Lorsque votre activité professionnelle vous a exposé à certains risques, notamment des agents cancérogènes, vous pouvez bénéficier d'une surveillance médicale spécifique afin de dépister plus précocement une maladie en liaison avec cette exposition.

Cette surveillance médicale est réalisée par votre médecin traitant après la cessation de votre activité.

**À noter :** la nature et la fréquence des examens médicaux varient bien entendu en fonction du type de risques auxquels vous avez été exposé.

**Les bénéficiaires :** Le suivi post-professionnel ne peut vous être proposé que si vous êtes inactif (retraité, demandeur d'emploi).

## La marche à suivre

Vous devez adresser une demande de suivi post-professionnel à votre caisse d'Assurance Maladie en y joignant l'attestation d'exposition remplie par l'employeur et le médecin du travail - pour les expositions à des agents cancérogènes.

- Si vous ne pouvez pas vous procurer cette attestation (par exemple en cas de cessation d'activité de l'entreprise), la caisse d'Assurance Maladie fait procéder à une enquête pour établir la réalité de l'exposition.
- Vous bénéficiez d'une prise en charge pour les examens médicaux et cliniques nécessaires, éventuellement après avis du médecin conseil de l'Assurance Maladie.

**Bon à savoir :** vous n'avez pas à faire l'avance des frais auprès des professionnels de santé.

## Si vous avez été exposé à l'amiante

Vous pouvez bénéficier d'une consultation médicale et d'un scanner thoracique. Les radiologues figurant dans la liste ci-dessous se sont engagés à réaliser le scanner thoracique et à faire relire les images par un deuxième radiologue, conformément aux recommandations de la Haute Autorité de santé.

## Le dossier médical peut être communiqué au salarié (loi du 4 mars 2002)

Dans un délai de 8 jours après réception de la demande, ou dans un délai de 2 mois si les informations datent de plus de 5 ans.

## Le salarié peut choisir :

- De consulter les documents gratuitement sur place,
- Ou de se faire adresser une copie des documents

Les frais de reproduction et d'envoi sont à la charge du demandeur.

## Le dossier médical peut être transmis aux ayant droits du salarié

Le secret médical ne fait pas obstacle à ce que les informations concernant la personne décédée soient délivrées à ses ayant droits, dans la mesure où elles sont nécessaires pour leur permettre de connaître les causes de la mort, de défendre la mémoire du défunt ou de faire valoir leurs droits, sauf volonté contraire exprimée par la personne avant son décès (L1110-4).

L'ayant droit doit préciser dans sa demande le motif pour lequel il a besoin d'avoir connaissance de ces informations.

Le refus d'une demande à cet ayant droit doit être motivé et n'empêche pas la délivrance d'un certificat médical, si ce dernier ne comporte pas d'informations couvertes par le secret médical.

# Prélèvement à la source de l'impôt

Gérard MORLIER

## Prélèvement de notre impôt la source. Attention danger !

Le gouvernement a fait adopter par le parlement, une nouvelle réforme qui est présentée comme une simplification du recouvrement de l'impôt.

Les retraités qui espéraient constater un allègement des démarches administratives vont être déçus. Le prélèvement à la source ce sera une usine à gaz.

Non seulement la mise en œuvre et la gestion du prélèvement à la source seront complexes, mais surtout cela ne résout pas la question de fond.

L'impôt à une fonction essentielle : permettre le développement et garantir un service public de qualité.

Nous voudrions être des usagers satisfaits de pouvoir utiliser nos hôpitaux, nos transports collectifs et notre réseau routier, nos services de soins et nos services administratifs.

Nous revendiquons un service public de qualité et d'être pleinement reconnu comme des usagers et non pas comme aujourd'hui, des « clients » consommateurs.

La dérive libérale des gouvernements successifs a provoqué de gros dégâts. Leur seule vision a été de réduire les coûts et de rationner le service public.

Le projet de prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu, qui a été adopté par l'assemblée nationale le 18 novembre dernier, devrait s'appliquer au 1er janvier 2018.

Pour les retraités, l'impôt sera directement prélevé des pensions et ce sont les caisses de retraites qui assureront la collecte.

Pourtant le prélèvement à la source ne nous exonérera pas des démarches administratives notamment pour faire les déclarations de revenus, mais surtout il va générer des nouvelles démarches tout au long de l'année. Ainsi en cas de changement de notre situation personnelle ou de fluctuation de nos revenus, il sera nécessaire de faire changer son taux d'imposition.

A cela il faut ajouter les difficultés qui seront imposés par la dématérialisation des services fiscaux qui ne seront plus accessibles par papier ou par l'accueil physique. De nombreux retraités n'ont pas d'ordinateur et ils vont donc souffrir pour accomplir leurs multiples démarches administratives.

Cette réforme n'est donc pas, comme le prétendent nos gouvernants, une simple mesure de simplification.

En réalité, elle prépare d'autres réformes encore plus inacceptables. L'objectif est, à court terme, de fusionner l'impôt sur le revenu et la CSG. En les fusionnant on ferait entrer dans le nouvel impôt des milliers de contribuables jusque-là non imposables. Ce serait aussi le moyen de fiscaliser des recettes de la protection sociale et ainsi d'accélérer le désengagement du patronat dans le financement de la branche santé.

Le patronat ne peut être que ravi de cette nouvelle loi qui va lui permettre de collecter des sommes considérables. Déjà, les entreprises collectent 50% de la TVA. Avec le prélèvement à la source, ce serait 85% des recettes fiscales qui seront entre leurs mains. Une avance de trésorerie de plusieurs milliards d'euros que le patronat s'empressera de faire fructifier.

La CGT porte une revendication, la réforme de la fiscalité. Il faut rendre l'impôt plus juste, plus progressif et supprimer les avantages fiscaux, il faut lutter contre l'évasion fiscale.

Pour mener à bien ces missions, les services fiscaux doivent retrouver les moyens humains qu'ils ont perdus (1 200 en 2017 et 36 000 emplois en 15 ans).

# Les enjeux de la protection sociale

René BECCHETTI

## Aux origines de la protection sociale

Anticipant le syndicat et la mutuelle, les sociétés de secours mutuels se développent pour faire face aux dégâts de la révolution industrielle.

En 1883 à Lyon leur 1er congrès préfigure la création de la mutualité française. Deux conceptions se croisent et parfois s'affrontent :

- Une mutualité contrôlée par les pouvoirs publics, dirigée par les notables locaux, qui met l'accent sur les aspects caritatifs et paternalistes.
- Une autre, gérée par les intéressés eux-mêmes, dans un souci d'égalité et de solidarité entre ses membres, avec un contenu social et revendicatif.

Les assurances sociales (lois des 05/04/1928 et 30/04/1930) gérées par la mutualité, permettent une protection contre la maladie, l'invalidité et le décès, une indemnité maternité et le droit à la retraite.

Elles concernent les salariés payés au-dessous d'une certaine somme, (système du plafond) soit le salaire maximum d'un ouvrier qualifié.

Le financement repose sur une cotisation de 8% des salaires, retenue à la source :

- 4% pour les salariés
- 4% pour les patrons

Malgré ses limites, prestations insuffisantes, ouverture des droits restrictive, le système eut des ef-

fets positifs sur l'espérance de vie et le soutien à la natalité.

Sans oublier la grande avancée du Front Populaire, le bond décisif est accompli en 1944 lorsque le Conseil National de la Résistance (présidé par Jean Moulin et auquel participait Louis Saillant de la CGT réunifiée) pose les bases de la Sécurité Sociale qui voit le jour le 04/10/1945.

Ambroise Croizat (secrétaire général de la fédération des métaux CGT et membre du PCF) ministre du travail à la libération fut le père fondateur de la Sécurité Sociale avec Pierre Laroque (directeur de la caisse nationale).

Ambroise Croizat définit la Sécurité Sociale comme « *le système le plus juste, le plus humain, basé sur une vraie solidarité nationale et qui permet à tous une véritable protection sociale... une seule chose doit nous guider, mettre définitivement l'homme à l'abri du besoin, en finir avec le rejet, la souffrance, l'exclusion et l'angoisse du lendemain. Chacun contribue selon ses possibilités et reçoit selon ses besoins* ».

Le financement est assuré par les salariés et les patrons sur une partie du salaire « socialisée », d'où la juste expression :

La sécurité Sociale est une partie de notre salaire.

La Sécu de 1945, c'est la garantie à tous les membres de la société, qu'en toutes circonstances ils joui-

ront des revenus suffisants pour leur subsistance et celle de leur famille.

C'est la couverture des frais médicaux, médicaments et hospitalisations à 80%.

C'est une assurance longue maladie, des allocations familiales versées dès le deuxième enfant pendant sa scolarité, et la prise en charge des maladies professionnelles et accidents du travail, c'est la branche vieillesse et décès.

Il s'agit donc de couvrir tous les risques et l'ensemble de la population.

Or si depuis sa création le patronat et la droite ont été hostiles paradoxalement la Fédération Nationale de la Mutualité Française (FNMF) s'est opposée à sa création. Cela a amené la CGT à favoriser la création de la Mutualité des Travailleurs, devenue depuis Fédération des Mutuelles de France.

Après une avancée incontestable, la Sécurité Sociale se voit imposer le recul de ses ambitions avec les Ordonnances du 21/08/1967 (dites Ordonnances de De Gaulle) qui ont créé entre autres le paritarisme dans la gestion des caisses, prélude à la trentaine de « Plans » qui ont pour point commun :

- D'éloigner les assurés sociaux sur les choix de politique sanitaire et sociale puisque la dernière élection des Caisses Primaires d'Assurance Maladie remonte à 1982 ;
- De réduire le projet de Sécurité Sociale Universelle et son

## Les enjeux de la protection sociale

### Rencontre des bureaux de l'UFR et la fédération

objectif de prise en charge des soins à 100%, son périmètre d'intervention et son niveau de remboursement ;

- D'augmenter les cotisations salariales ;
- D'instrumentaliser les complémentaires contre le régime obligatoire. Tout cela est dilué dans le temps de manière à anesthésier l'opinion publique et rendre les réformes irréversibles.

1991 : la CSG est mise en place par Rocard. Elle est supportée à plus de 80% par les salariés et retraités. Citons les mesures de G. Dufoix juillet 1985, les Plans Seguin et Barzach de 1987, de S. Veil 1993, Juppé 1995, Mattei 2003, la réforme Douste-Blazy 2004 le plan hôpital -patient, santé et territoire de Juillet 2009.

Le capitalisme « pense dans notre tête », il est dans les mots. Les médias ont vulgarisé des termes tels que

- État providence au lieu d'État social de droit ;
- Charges pour cotisations sociales ;
- Assistés pour assurés sociaux.

Ils veulent effacer le rôle d'Ambroise Croizat dans la création de la Sécurité Sociale. La preuve, pour les 70 ans de l'Ordonnance d'octobre 1945 les médias ont surtout insisté sur le nom de Pierre Laroque.

Devant un tel bilan il est urgent de mettre fin à ce processus.

Le chantier prioritaire est celui de la démocratie sociale, il est scandaleux que les salariés soient dessaisis de la gestion abondée par leurs salaires et des politiques de santé publique préventives et curatives.

Vas-t-on laisser les assurances privées et le MEDEF s'emparer du jeu « Marché de la Santé » ?

Il faut impérativement un débat public sans oublier la situation sinistrée de la médecine scolaire et de la médecine du travail.

A nous de reconquérir notre Sécurité Sociale.

« La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, ne consistant pas seulement en l'absence de maladie ou d'infirmité. C'est un droit fondamental de l'être humain » .

*Définition de l'organisation mondiale de la santé.*

#### Rencontre avec le BF à la demande de l'UFR .

La tenue de nos congrès en 2017 nécessite de coordonner nos orientations politiques et revendicatives, étant entendu que dans chaque structure les CE sont l'organe de décisions. Le triptyque emploi salaire retraite sera le fil conducteur sans oublier la question des libertés syndicales, qui malheureusement est d'actualité. Le congrès fédéral devra acter les décisions du 51ème congrès

confédéral quant au syndicalisme retraité.

L'UFR précise sa demande d'être représenté à part entière dans la future CEF. Il n'est pas question de fixer des quotas mais de respecter l'égalité de dignité de toutes les composantes de la fédération. C'est le travail de la commission des candidatures. Le BF prend acte tout en précisant qu'il faudra trouver un juste équilibre, afin que les retraités ne décident pas pour les actifs. Le même principe étant pour les mandats au congrès.

SMPP : Ce point s'inscrivant dans le plan de travail commun avec la continuité syndicale nous sollicitons l'aide de la fédération pour le ciblage par région de syndicats. Les modalités sont à voir avec le secteur vie syndicale. La lettre commune sur la continuité syndicale signée par Philippe MARTINEZ et François THIERRY-CHERRIER sera adressée aux militants de la fédération accompagnée d'une lettre co-signée par Serge PLECHOT et Michel DIAMANTIS.

Notre participation dans les commissions fédérales internes nous sont ouvertes sans problème. Nous participons déjà à plusieurs. Restent les commissions paritaires telle que BTPR qui ne concerne que les retraités, et BTP vacance dont les retraités sont les principaux utilisateurs. Si nous sommes entendus, le débat n'a pas permis pas d'aller plus loin avant le congrès fédéral. D'autres sujets seront traités ultérieurement.

# Dégradation du pouvoir d'achat des retraites

Michel Diamantis

Premier octobre 2016, encore une fois, les pensions de retraites n'ont pas été revalorisées.

Depuis avril 2013, les pensions n'ont été augmentées que de 0,1% en octobre 2015 soit 1,20€ par mois pour ceux qui ont la chance de bénéficier d'une retraite à taux plein. Le gouvernement affirme qu'il n'y avait pas lieu de donner un coup de pouce au pouvoir d'achat des retraités en raison de l'absence d'inflation. Ce déni de réalité est dur à avaler au moment où les prix des biens de consommation courante semblent bien loin de rester stables depuis plus de trois ans.

Les retraites complémentaires sont elles aussi gelées. L'accord de 2015, que la CGT a refusé de signer, prévoit en effet qu'elles ne seront révisées que de 1% de moins que l'inflation. Encore heureux que fort de cet accord le montant des

pensions n'ait pas été amputé !

Dans ce contexte de blocage des pensions, les déremboursements de plus en plus de médicaments obligent les retraités à se priver pour accéder aux soins. La fermeture d'hôpitaux publics remplacés par des cliniques privées, les maisons de retraites médicalisées aux mains de groupes financiers aggravent la situation de façon souvent dramatique. L'enquête publiée en mars 2015 par le journal de l'Union Confédérale des Retraités CGT montre que 40% des retraités doivent choisir entre se soigner ou s'offrir des loisirs et 18% doivent faire des choix entre soin et nourriture.

Les futurs retraités connaissent bien pire : allongement de la période de cotisation, obligation de travailler un an au-delà de la retraite à taux plein sous peine d'une décote de 10% appliquée

aux retraites complémentaires durant trois ans...

Le nombre de seniors victimes de maladies professionnelles ou réduits au chômage explose littéralement : le nombre de chômeurs de 61 ans est passé de 18 000 en 2008 à 38 000 en 2015.

Pendant le même temps, les actionnaires engrangent les subventions de l'Etat, augmentent leur prélèvement sur les richesses créées dans les usines et sur les chantiers au détriment de la juste rémunération du travail et de la santé des salariés.

Peut-on accepter une telle injustice ? Non ! Exigeons des conditions de travail, de rémunération et de retraite dignes.

Ne permettons pas que ces trois exigences étroitement liées continuent d'être sacrifiées sur l'autel de la rentabilité.

## Calendrier UFRCSA 2017

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
1 D	1 M	1 S	1 D	1 L	1 V	1 S	1 M	1 V	1 D	1 M	1 V
2 L	2 J	2 D	2 M	2 M	2 V	2 D	2 S	2 L	2 J	2 D	2 S
3 M	3 V	3 L	3 M	3 M	3 S	3 L	3 J	3 D	3 M	3 V	3 D
4 M	4 S	4 M	4 J	4 J	4 D	4 M	4 V	4 L	4 M	4 S	4 L
5 J	5 D	5 D	5 M	5 V	5 L	5 M	5 S	5 M	5 J	5 D	5 M
6 V	6 L	6 L	6 J	6 S	6 M	6 J	6 D	6 M	6 V	6 L	6 M
7 S	7 M	7 M	7 V	7 D	7 M	7 V	7 L	7 J	7 S	7 M	7 J
8 D	8 M	8 M	8 S	8 L	8 J	8 S	8 M	8 V	8 D	8 M	8 V
9 L	9 J	9 J	9 D	9 M	9 V	9 D	9 M	9 S	9 L	9 J	9 S
10 M	10 V	10 V	10 L	10 M	10 S	10 L	10 J	10 D	10 M	10 V	10 D
11 M	11 S	11 S	11 M	11 J	11 D	11 M	11 V	11 L	11 M	11 S	11 L
12 J	12 D	12 D	12 M	12 V	12 L	12 M	12 S	12 J	12 J	12 D	12 M
13 V	13 L	13 L	13 J	13 S	13 M	13 J	13 D	13 M	13 V	13 L	13 M
14 S	14 M	14 M	14 V	14 D	14 M	14 V	14 L	14 J	14 S	14 L	14 J
15 D	15 M	15 M	15 S	15 L	15 J	15 S	15 M	15 V	15 D	15 M	15 V
16 L	16 J	16 J	16 D	16 V	16 V	16 D	16 M	16 S	16 M	16 J	16 S
17 M	17 V	17 V	17 L	17 M	17 S	17 L	17 J	17 D	17 M	17 V	17 D
18 M	18 S	18 S	18 M	18 J	18 D	18 M	18 V	18 L	18 M	18 S	18 L
19 J	19 D	19 D	19 M	19 V	19 L	19 M	19 S	19 M	19 J	19 D	19 M
20 V	20 L	20 L	20 J	20 S	20 M	20 J	20 D	20 M	20 V	20 L	20 M
21 S	21 M	21 M	21 V	21 D	21 M	21 V	21 L	21 J	21 S	21 M	21 J
22 D	22 M	22 M	22 S	22 L	22 J	22 S	22 M	22 V	22 D	22 M	22 V
23 L	23 J	23 J	23 D	23 M	23 V	23 D	23 M	23 S	23 L	23 J	23 S
24 M	24 V	24 V	24 L	24 M	24 S	24 L	24 J	24 D	24 M	24 V	24 D
25 M	25 S	25 S	25 M	25 J	25 D	25 M	25 V	25 L	25 M	25 S	25 L
26 J	26 D	26 D	26 M	26 V	26 L	26 M	26 S	26 M	26 J	26 D	26 M
27 V	27 L	27 L	27 J	27 S	27 M	27 J	27 D	27 M	27 V	27 L	27 M
28 S	28 M	28 M	28 V	28 D	28 M	28 V	28 L	28 J	28 S	28 M	28 J
29 D	29 J	29 J	29 D	29 M	29 V	29 S	29 M	29 V	29 D	29 M	29 V
30 L	30 J	30 J	30 D	30 M	30 V	30 D	30 M	30 S	30 L	30 J	30 S
31 M		31 V		31 M		31 L			31 M		31 D

# Pourquoi être syndiqué en retraite

Marcel Schmitlin

## Retraité ou actif ?

Retraité = inactif ?

## Retraité et syndicaliste ?

### Retraité et syndicaliste à la CGT

Quand est venue l'heure de la Retraite, vers 65 ans...

Je n'ai pas attendu que ça tombe d'un seul coup et de me dire : « qu'est-ce que je vais faire maintenant ? »

Ça aurait pu être ma réaction comme beaucoup : « maintenant je vais me reposer, j'arrête le boulot, la vie associative, le syndicat. J'ai fait ma part maintenant que les autres se démerdent, chacun son tour ! »

Dans tout ce que je faisais j'avais été délégué syndical central CGT de ma boîte (2600 salariés), conseiller municipal (65 000 h) président de parents d'élèves (FCPE), trésorier de l'UL FCPE, administrateur départemental FCPE du 93, formateur à la fédé de la Construction pour former les futurs fédéraux etc. au risque quelques fois de foutre ma famille en l'air...

Et puis le désir de quitter cette région parisienne qui vous bouffe le moral et la santé pour rejoindre la région d'origine de mon épouse, les Deux Sèvres. Déménagement en perspective.

Nouvel environnement, nouveau rythme de vie, nouveaux voisins. Moi, parisien, allais-je m'habituer au calme de la campagne... Je ne me voyais pas faire un potager, quelques fleurs à la rigueur.

Je ne suis pas du genre à faire partie des « t'as mal où ? »

Habitué à me servir des instruments informatiques je suis allé voir s'il y avait une UL CGT sur Bressuire, la ville où nous allions déménager et voir quelle boîte rester à la Commission Exécutive....

Lors, les choses vont très vite : de nouveaux copains à l'UL, coopté à la CE de l'UL, mise à disposition de l'UL de ce que je sais faire : la formation, les manifs et nous avons été gâtés cette année, prise de contact avec les forces de gauche sur le Bocage, rencontre de syndicalistes paysans, prise de contact avec le Secours populaire .... M'en-nuyer, j'ai pas le temps

Dans les mois passés, sollicité par l'UFR j'ai participé au dernier congrès des retraités CGT de la Construction, Bois et Ameublement et élu à la CE de la fédé et dans mon syndicat j'entreprends de créer une section de retraités avec l'accord de la CE.

Je suis même de plus en plus persuadé qu'il y a matière à syndiquer, aujourd'hui, des retraités qui ne l'ont jamais été dans leur vie professionnelle.

Quand dans la famille on ne me donne pas mon âge, j'explique que l'activité me tient en forme même si je suis attentif à me soigner !

La retraite ne doit pas être une mise à la casse. Elle doit devenir un temps où, même si l'on va plus lentement, comme essaye de nous le faire croire la société qui nous entoure, nous pouvons choisir ce qui a fait le moteur de nos vie la lutte pour de meilleures conditions de vie, de meilleurs accès aux soins, une vraie vie de loisirs et des moyens pour en avoir ...

Et si nous en discutons ? Racontez-nous, partagez vos expériences, vos luttes, vos conquêtes. Ces pages sont les vôtres. A vous de les remplir...

## Relevé de décisions de la CE du 08/12/16

### Adoption du calendrier des CE

#### pour 2017

- 2 février
- 4 mai
- 7 septembre
- 7 décembre

### Fixation du 6ème congrès du 16 au 20 octobre dans le centre PROBTP de HYERES

### Mandatement de nos délégués au 11ème congrès de l'UCR :

- Jean-Paul ALEMMANI
- Michel DIAMANTIS
- Francis MILLET
- Marcel SCHMITLIN

# Campagne d'action suivi médical, tous concernés

Robert BRUN

L'Union Fédérale des retraités (UFR) a engagé avec l'aide de la fédération, une campagne d'action sur le suivi médical des retraités qui concerne en premier lieu les actifs et leurs syndicats CGT. Il s'agit de créer les conditions pour protéger la santé des travailleurs tout au long de la vie. Cela commence par une action constante sur les conditions de travail. Quand l'accident ou la maladie arrive c'est trop tard, on peut juste réparer. Pour réparer il faut s'en donner les moyens, obtenir les informations auxquelles nous avons droit, revendiquer les examens et les soins dont nous avons besoin.

En 2016 six rencontres ont été réalisées, dans la Drôme, le Rhône, la Marne et le Calvados, trois contacts ont été pris dans l'Isère et un stage réalisé à Paris. RCB de janvier rendra compte de ces initiatives. En 2017, l'année du congrès de notre UFR, nous avons la responsabilité de donner une dimension nationale à cette campagne d'action pour qu'elle obtienne des résultats pour les futurs retraités, les retraités et la syndicalisation indispensable pour l'ensemble de nos revendications.

Est-il crédible d'envisager 50 rencontres et suivi dans les entreprises ? Soit 2 par département des membres de la CE de l'UFR ! L'expérience montre que pour y parvenir il faut prendre contact dès janvier avec les syndicats et

le matériel déjà édité : le dépliant SMPP que vous pouvez commander à la fédération et la fiche suivi médical contenu dans ce numéro de «Ufrcba-Actualités».

Là où une rencontre a eu lieu, il s'agit maintenant d'avancer et d'obtenir des résultats notamment sur trois objectifs :

**1. L'obtention de leur dossier médical** pour tous les salariés qui quittent l'entreprise. C'est un droit. Le médecin du travail doit le remettre personnellement à chacun. C'est une condition pour pouvoir ensuite justifier des conditions dans lesquelles nous avons travaillé. Dans les faits ils sont rarement remis et parfois édulcorés. Nous proposons que les délégués du personnel ou la délégation unique demandent à l'entreprise d'envoyer systématiquement les noms de ceux qui quittent l'entreprise à leur service de médecine du travail. Il est bien sûr important que les délégués informent les salariés de leurs droits en la matière.

**2. L'obtention d'une visite médicale de fin de carrière.** C'est une revendication indispensable pour savoir si le salarié partant en retraite a besoin de soins et d'un suivi médical en fonction de son état de santé. Nous proposons : qu'en appui des informations qui doivent être remises au CHSCT les conditions de travail, ces organismes et leur syndicat CGT se mobilisent pour l'obtenir.

**3. Le suivi médical.** Le dispositif existe à la Sécurité sociale mais il est très peu utilisé parce que la Sécurité sociale, les entreprises et la médecine du travail n'en font pas de publicité et qu'il y a donc peu de demandes. Nous proposons que le syndicat CGT de l'entreprise fasse la démarche auprès de la Sécurité sociale pour tous les travailleurs atteints de pathologies.

Cette démarche est à entreprendre conjointement avec la section de retraités parce qu'elle devra se poursuivre après le départ du salarié de l'entreprise. C'est ainsi par exemple que les travailleurs de Ponticelli Bordeaux et ceux des Basaltes d'Aubignas ont conduit leur action et obtenu des résultats.

Dans cette démarche nous proposons également une action complémentaire aux syndicats d'actifs : contacter la section des retraités GT pour donner tous les renseignements nécessaires aux travailleurs syndiqués qui partiront en retraite dans les prochaines années ou même de créer une section de retraités dans l'entreprise. Cela peut permettre de vérifier que chacun puisse partir avec tous ses droits.

D'autre part il serait légitime pour le camarade partant en retraite que le syndicat organise une petite réception pour le remercier de sa fidélité à la CGT et lui fasse connaître l'existence du syndicalisme retraité et de son utilité.

# 1972 La grève des entreprises du bâtiment de Loire Atlantique

Albert LABARRE

## 1971 : la tension monte à Nantes

Les Unions locales C.G.T. - C.F.D.T. - C.G.T. - F.O. - F.E.N.

### CHABAN-DELMAS à Nantes

**LE 5 NOVEMBRE**  
**ACTION**  
 INTERPROFESSIONNELLE

CONTRE  
**LE VI<sup>e</sup> PLAN** GÉNÉRATEUR  
 DE CHÔMAGE

POUR  
**LA GARANTIE**  
**ET LA PROGRESSION**  
**DU POUVOIR D'ACHAT**

Le VI<sup>e</sup> Plan confirme la politique rétrograde du gouvernement qui contribue à produire ses effets néfastes pour les travailleurs au fur et à mesure que se développent les concentrations, les fusions.  
 Cette situation est encore aggravée par la crise économique et monétaire du capitalisme international.

**A NANTES**  
 La courbe  
 des chômeurs  
 progresse  
 rapidement  
 et,  
 des centaines  
 de licenciements  
 sont effectifs  
 ou en préparation

**DANS LA METALLURGIE**  
 LEMER, SERCEL, DEJOIE, DUBIGEON, KROTOFF,  
 CARENAGE

**DANS LE BATIMENT**  
 LE GUILLOU, DUCOS, E.T.P.O., DODIN, C.G.E.E., C.G.E.  
 et dans plus de vingt entreprises à cela s'ajoutent d'importantes réductions d'horaires non compensées.

**DANS L'ALIMENTATION**  
 LU LU, AMIEUX, SAUPOUQUET, DOCKS DE L'OUEST.

**DANS LE COMMERCE**  
 Le développement du travail à temps partiel constitue un chômage larvé.

**DANS L'IMPRIMERIE**  
 et aussi de nombreuses autres activités sont touchées.

**DANS LA FONCTION PUBLIQUE**  
 L'emploi est aussi menacé (aux P.T.T., dans l'Enseignement par exemple).  
 L'absence de recrutement de personnel titulaire crée un climat d'instabilité.

Cette année 1972 s'ouvre à Nantes un grand chantier de construction, celui du nouvel Hôpital.

C'est l'entreprise Coignet qui réalisait le chantier, deux syndicats étaient présents dans l'entreprise : La CGT et FO. Après consultation des salariés les deux syndicats se sont mis d'accord pour revendiquer une revalorisation des salaires horaires de 50 centimes de l'époque. Devant le refus de négocier du directeur de l'agence Loire-Atlantique Coignet, les salariés ont décidé de se mettre en grève.

C'est de là que le conflit départemental est né. Le directeur de l'entreprise Coignet était aussi le président de la chambre patronale du bâtiment. Avec FO et la CFDT nous avons décidé d'appeler les salariés du bâtiment à un rassemblement à la bourse du travail, à la fois pour soutenir la lutte des Coignet et pour défendre nos revendications départementales.

Dès le premier jour, 3 000 travailleurs étaient présents dans la cour de la bourse du travail. Deux décisions ont été prises : celle de revendiquer les 50 cts pour tous et celle de rejoindre les Coignet dans la grève. La grève a duré une semaine dans l'unité avec la participation de 30 entreprises. Nous avons à l'époque 100 entreprises organisées à la CGT.

Les négociations ont été difficiles vu le caractère départemental du conflit, son retentissement national et les personnalités impliquées dont le secrétaire Général de l'UD FO Hébert qui ne manquait pas d'entregent. Trotskiste historique, ses relations étaient nombreuses dans le département et au-delà. Cependant l'unité a été solide et les employeurs ont été contraint de négocier.

Sur les 50 cts demandés, nous avons obtenu 30 ct pour tous les salariés du département. Ce qui a été apprécié positivement par une petite majorité des grévistes, ce qui a créé des tensions. Mais la participation à la grève s'effritait, les conditions n'étaient plus réunies pour maintenir l'action.

Ce mouvement a eu un impact fort parmi les salariés de nos branches, aussi nous avons réalisé de nouvelles adhésions et organisé des syndicats nouveaux. Son retentissement a marqué les salariés et les employeurs de notre département. C'est durant cette période que place de Bretagne sur le chantier de l'immeuble Neptune, je suis monté sur un bidon pour appeler les travailleurs à la grève. Le chef de chantier arrive et siffle pour appeler à la reprise du travail. Moi je continue de les appeler à l'action et aucun salarié ne bouge. A la fin le chef de chantier me dit « toi tu es courageux, viens boire un coup ».

En 1972 j'étais secrétaire de l'union locale de Nantes, c'est à ce titre que j'ai participé au conflit, ensuite à la demande de la Fédération je suis devenu à nouveau le secrétaire de l'USB qui a été nommé plus tard USC et maintenant USCBA.